



**NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE
ET ANALYSE FINANCIÈRE
DU BUDGET 2021**

Table des matières

Le mot du Président	3
Première partie: Statistiques sociales 2019	4
1. Des demandes d'aide sociale en croissance constante	5
2. Principales aides financières	7
2.1. Nombre d'aides RIS- ERIS accordées	7
3. Principales aides sociales complémentaires	8
3.1. Aides sociales en matière de santé	8
3.2. Interventions scolaires	8
Deuxième partie: Budget 2021	9
4. Contexte budgétaire	10
4.1. Tendances et chiffres-clés	10
4.2. Répartition par rubrique économique	11
5. Évolution de la dotation communale	12
5.1. Les chiffres des cinq dernières années	12
6. Charges de personnel	13
6.1. Tableau comparatif des charges de personnel	13
7. Charges d'emprunt	14
8. Le service d'exploitation	15
8.1. L'évolution des grandes catégories de recettes	15
8.2. L'évolution des grandes catégories de dépenses	19
9. Le service d'investissement	25
9.1. Financement des investissements	25
9.2. Les dépenses d'investissement	25
9.3. Investissements prévus au budget 2021	26
10. Aides COVID	28

Le mot du Président

Chers lecteurs, chères lectrices,

L'année 2021 est la dernière du **plan triennal** préparé en 2018 et actif de 2019 à 2021. Ce plan prévoyait, au départ du compte 2018, une progression de **3%** des dépenses d'aide sociale et de **2%** des dépenses de personnel et de fonctionnement.

Le CPAS présente dans cette note de politique générale un **budget 2021 conforme aux trajectoires initiales** du plan triennal, à l'exception des investissements et de certaines dépenses, couvertes par des subsides spécifiques à la crise inédite du COVID-19 que notre pays traverse depuis mars 2020. Ces subsides régionaux et fédéraux, valables jusqu'au 31 décembre 2021, couvrent essentiellement des dépenses sociales complémentaires. Ceux-ci ne permettent donc pas de faire face à l'augmentation constante et structurelle des besoins du CPAS ni de soulager, indirectement, la dotation communale.

Or, l'aide sociale connaît depuis de nombreuses années une progression constante et nette, qui s'accroît encore en 2019 (augmentation de **7%** du droit à l'intégration sociale par rapport à 2018). La dotation communale évolue quant à elle de 3% par an.

En raison des difficultés financières auxquelles l'administration communale d'Evere doit faire face, il est de plus en plus difficile pour le CPAS de remplir certaines missions légales, notamment en matière d'**insertion socioprofessionnelle**, comme détaillé dans la présente note.

Toujours pour ces mêmes raisons, et malgré un dossier solide et applaudi, le CPAS a dû renoncer à un projet intéressant au niveau économique à moyen terme, à savoir la **recentralisation de ses services par l'achat et l'aménagement d'un bâtiment propre**, plus grand et respectant les normes de bien-être.

Enfin, le CPAS regarde avec grande inquiétude l'avenir de sa **maison de repos**, dont certains bâtiments ont plus d'un demi-siècle et qui nécessiterait un projet global de reconstruction ou, à tout le moins, d'importants investissements en matière de sécurité.

Ces dernières années, le CPAS a obtenu de **nouveaux subsides** qui permettent en partie d'**atténuer l'impact de sa propre évolution sur les finances communales**. En parallèle, il a mis en place une gestion rigoureuse de ses deniers, qui s'est traduite par des

comptes à l'équilibre sur les exercices propres. Il continuera bien entendu à rechercher des sources variées de financement externe. Toutefois, la situation financière du CPAS est de plus en plus étreinte et ses efforts ne suffiront pas à **absorber l'impact de la pauvreté croissante** sur le travail social, administratif et financier, ainsi que sur les besoins urgents d'espaces adaptés pour les travailleurs du CPAS et les Everoises.

Les années 2020 et 2021 présenteront sans doute, **en raison de la pandémie, des marqueurs financiers hors norme**, mais ne nous y trompons pas, la précarité risque de s'aggraver avec les conséquences directes et indirectes de la crise sanitaire, **le nombre de nouvelles demandes ayant littéralement explosé depuis l'été 2020**.

C'est pourquoi le CPAS recommande la **pérennisation de certains moyens** complémentaires alloués par la Cocom et l'État fédéral. Le CPAS appelle aussi la Région de Bruxelles-Capitale à rendre plus de quartiers everois éligibles aux politiques socio-sanitaires et urbanistiques, et ce afin que de nouveaux projets sociaux essentiels puissent voir le jour.

Les statistiques sociales qui suivent, présentées de manière simplifiée, montrent à nouveau les **évolutions constantes** auxquelles le CPAS est confronté et la relative inadéquation des moyens reçus.

Il est évident aujourd'hui que pour permettre au CPAS de proposer des aides et services adéquats aux Everoises les plus fragilisées, le prochain **plan financier (2022-2024) devra inclure une actualisation des chiffres, en particulier des dépenses de redistribution et de fonctionnement**.

Nos priorités en 2021 ? Continuer à faire face à la crise sanitaire et sociale tout en menant avec les autorités compétentes, un dialogue réaliste qui permettrait d'envisager l'avenir plus sereinement.

Je vous souhaite bonne lecture de la présente note et reste à votre disposition pour en débattre.

Sébastien LEPOIVRE,
Président du CPAS



PREMIÈRE PARTIE

STATISTIQUES SOCIALES 2019

TENDANCES ET CHIFFRES-CLÉS



1. Des demandes d'aide sociale en croissance constante

Les tableaux présentés aux pages suivantes montrent l'augmentation très importante des demandes en aide sociale, bien avant que n'éclate la crise sanitaire et sociale COVID-19. Notamment, entre 2018 et 2019 :

- ▶ le nombre de **rendez-vous/permanences** augmentait déjà de **7%** ;
- ▶ le nombre de dossiers soumis au Comité Spécial du Service Social augmentait déjà de **8%** ;
- ▶ le nombre de **décisions suivies par le CPAS** pour octroyer l'aide sociale augmentait déjà de **22%**. Avec 13.733 décisions d'octroi prises par le CSSS en 2019 cela équivaut à 510 décisions par mois, soit **plus de 255 décisions d'octroi par semaine** sans compter les centaines de décisions relatives aux révisions, refus et récupérations de l'aide sociale

Depuis le début de la crise COVID-19, de nombreuses personnes, aux profils de plus en plus variés, ont basculé dans la précarité. Bien entendu, les subsides reçus du Fédéral et de la Cocom permettront au CPAS de maintenir la tête hors de l'eau en 2021, mais il faut garder à l'esprit que ceux-ci ont pour unique objectif de compenser l'explosion des demandes et dépenses sociales causées par la crise, du 11 mars 2020 au 31 décembre 2021.

Ces subsides ne permettront ni de faire face à l'augmentation structurelle des besoins du CPAS ni de soulager, indirectement, la dotation communale. C'est pourquoi, le CPAS d'Evere défend la pérennisation de certains moyens complémentaires qui lui ont été alloués dans le cadre de la gestion de la crise du COVID.

Volumes globaux	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019
Permanence/rendez-vous ¹	/	/	11.573	12.776	13.733	+7%
Nombre de dossiers soumis au CSSS ²	7.306	6.976	6.821	7.364 ³	8.020	+8%
Nombre d'Auditions au CSSS ⁴	35	44	45	38	33	-15%
Nombre de CSSS	41	41	43	49	49	=
Déclinatoires de compétence aux hôpitaux	36 refus	25 refus	51 refus	55 refus	50 refus	-10%
Avis d'incompétence aux autres CPAS	/	/	38	44	80	+45%
Recours sociaux : nombre de requêtes déposées au Tribunal du Travail	/	42	30	26	19	-37%

¹ Le CPAS organise, tant au Square Hoedemaekers qu'à l'antenne sociale rue de Genève, 3 permanences matinales par semaine, les lundis, mercredis et vendredi matin; une permanence est organisée le mardi soir au Square; outre ces permanences, des rendez-vous et des visites à domicile sont réalisés par les assistants sociaux.

² En vertu de l'article 27 §1er de la loi organique, c'est le Comité Spécial du Service Social (CSSS) qui prend les décisions individuelles d'octroi, de refus, de prolongation, de suppression ou de révision de l'aide sociale, sur base d'un rapport établi, conformément aux articles 47, 57 à 68 de la loi organique, par le travailleur social. Un dossier peut contenir plusieurs décisions.

³ Le nombre de dossiers n'est pas égal au nombre de décisions puisque pour un dossier on peut aussi bien avoir une proposition que dix propositions.

⁴ En vertu de l'article 20 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, le CPAS est tenu d'entendre le demandeur, si celui-ci le demande, avant de prendre une décision relative au PIIS, à d'éventuelles sanctions ou à la récupération de sommes à charge d'une personne qui bénéficie du revenu d'intégration.

Les chiffres ci-dessus montrent globalement l'augmentation du travail social, du nombre de rendez-vous pris par les assistants sociaux et du nombre de dossiers soumis aux organes de décision.

A l'inverse, les chiffres ci-dessous montrent que le nombre de **recours sociaux** (requêtes déposées au Tribunal du Travail), diminue fortement **(-37%)** ce qui témoigne vraisemblablement d'une amélioration de l'analyse juridique préalable à toute décision négative du CSSS.

La **récupération de l'aide sociale** connaît elle aussi une nette diminution **(-51%)**, liée à un assainissement d'anciennes créances aléatoires et « douteuses » ainsi qu'à l'évolution de certaines lignes de conduite sociales afférentes à l'octroi d'aides complémentaires par le CSSS (afin d'éviter des avances remboursables).

Décisions relatives à une année	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019
Octrois = Le CPAS octroie l'aide pour la première fois.	9.764	8.220	8.385	9.484	1.2231 ⁵	+22%
Refus = Suite à une demande et après enquête sociale, le CPAS refuse l'aide car les conditions légales ne sont pas remplies.	987	1102	961	931	1.135	+18%
Révisions annuelles = Le CPAS réexamine le dossier tous les ans et peut décider de prolonger l'aide.	4.498	4.645	4.821	5.127	5.886	+13%
Suppressions = Lorsque les conditions légales ne sont plus remplies, ou en cas de changement de la situation du bénéficiaire, l'aide peut être supprimée par le CSSS.	2.117	2.175	1.934	2.108	2.211	+5%
Révisions⁶ = Les conditions de l'aide peuvent être changées en cours de route (par exemple un changement de taux, ou une modification des conditions du PIIS) par exemple si le statut de la personne a évolué.	1.170	2.009	1.962	2.191	1.913	-15%
Récupération	985	990	1.018	1.053	697	-51%

⁵ L'augmentation importante s'explique par un changement de procédure pour les trop-perçus

⁶ En 2015 le nombre est nettement moins élevé car il n'y a eu qu'une seule indexation, au contraire de 2016, 2017 et 2018

2. Principales aides financières

2.1. Nombre d'aides RIS- ERIS accordées ⁷

Le nombre de revenus d'intégration sociale accordés est lui aussi en constante augmentation : +7% en 2019 par rapport à l'année précédente.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
DIS⁸ (Droit à l'intégration sociale)	1.400	1.423	1.486	1.625	1.751	1.821	1.875	2.006	+7%

RIS Nombre d'octrois/an	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Personne cohabitante	658	696	719	790	850	879	910	955	+5%
Personne isolée	341	325	346	377	402	422	445	470	+5%
Personne qui cohabite avec une famille à sa charge	435	443	461	503	537	546	548	588	+7%
TOTAL	1.365	1.386	1.452	1.588	1.715	1.770	1.826	1.938	+6%

ERIS - Nombre d'octrois/an	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Personne cohabitante	137	110	87	110	120	109	105	99	-6%
Personne isolée	73	64	53	48	43	45	39	42	+7%
Personne qui cohabite avec une famille à sa charge	113	87	68	78	79	58	51	53	+4%
TOTAL	307	247	204	226	234	235	192	185	-4%

Le saviez-vous ?

Depuis le 1er mars 2020, les taux mensuels du RIS-ERIS sont les suivants :

- ▶ **Pour les isolés**
958,91 € / mois
- ▶ **Pour les personnes cohabitantes**
639,27 € / mois
- ▶ **Pour les personnes vivant avec leur famille à charge**
1295,91 € / mois

⁷ Source : *SPPIS. Le total annuel du nombre de bénéficiaires d'une mesure n'est pas égal à la somme des totaux par catégorie familiale. Ceci est dû au fait que les bénéficiaires changent de catégorie familiale en cours d'année.

⁸ Le droit à l'intégration sociale est plus large que le revenu d'intégration, il comprend notamment certaines autres aides comme, par exemple, les primes d'installation.

3. Principales aides sociales complémentaires

3.1. Aides sociales en matière de santé

Les aides en matières de santé représentent la majorité des aides sociales complémentaires octroyées par le CPAS d'Evere. Les tableaux ci-dessous soulignent l'évolution des principales aides de santé que sont les cartes médicales et pharmaceutiques. Le nombre de bénéficiaires de ces aides médicales a augmenté de 14% en 2019 ; cette tendance à la hausse risque de s'accroître fortement en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire.

3.1.1 Cartes médicales et pharmaceutiques

Carte médicale (CM) ⁹	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Nombre de CM délivrées	2.989	3.083	3.108	3.216	3.749	+14%
Nombre de bénéficiaires de CM	5.474	5.635	5.788	6.065	7.071	+14%

Carte pharmaceutique (CP) ¹⁰	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Nombre de CP délivrées	2.784	2.898	2.940	3.043	3.511	+13%
Nombre de bénéficiaires	5.116	5.304	5.439	5.723	6.680	+14%

3.1.2 L'aide médicale urgente¹¹

L'aide médicale urgente (AMU) est accordée par les CPAS aux personnes séjournant de manière illégale sur le territoire belge. Le nom laisse supposer qu'il s'agit uniquement d'une aide urgente (par exemple lors d'un accident ou suite à une maladie), mais l'aide médicale urgente peut également avoir trait à un examen médical, à un traitement chez un kinésithérapeute, au paiement de médicaments ou une visite chez le médecin généraliste. L'urgence de l'aide médicale est exclusivement déterminée par un médecin, et non par le patient ou le CPAS.

Aide médicale urgente	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Octroi	75	71	61	89	159	+44%
Prolongation	64	66	88	80	109	+27%
Total	139	137	149	169	268	+37%

3.2. Interventions scolaires

Le CPAS participe aux frais scolaires et/ou extrascolaires via des forfaits (différents montants selon le niveau d'étude). Un subside couvre les frais des mineurs d'âge. Entre 2018 et 2019 les aides scolaires ont augmenté de 23%. Ce montant risque d'augmenter encore en raison de la crise COVID et de la généralisation de l'enseignement à distance qui accentue le risque de fracture numérique.

Interventions scolaires	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019
Total	464	269	365	745	971	+23%

⁹ Source : secrétariat social, relevé interne.

¹⁰ Source : secrétariat social, relevé interne.

¹¹ Source : GESDOS.



DEUXIÈME PARTIE

BUDGET 2021

TENDANCES ET CHIFFRES-CLÉS



4. Contexte budgétaire

L'avant-projet de budget 2021, troisième année du plan triennal 2019-2021, s'inscrit dans le plan d'accompagnement financier sollicité par les autorités communales auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, et auquel les autorités du CPAS d'Evere se sont également jointes par la signature d'une convention. Il s'inscrit bien dans la lignée des efforts budgétaires souhaités, tout en tenant compte, d'une part, de la réalité socio-économique actuelle, et d'autre part, du souci de maintenir l'ensemble et la qualité des services offerts aux citoyen-ne-s de la commune d'Evere. Cette note présente de manière développée le budget du CPAS pour l'année 2021, établi sur la base du canevas de note de politique générale repris dans la circulaire budgétaire.

4.1. Tendances et chiffres-clés

Le budget 2021 du CPAS d'Evere est en équilibre et s'élève à 37.783.247,79 €. Le tableau ci-dessous montre que ce budget reprend intégralement les chiffres du plan triennal 2019-2021 tel qu'arrêté par notre Conseil de l'action sociale en date du 26 juin 2019, à l'exception des dépenses et des recettes relatives aux investissements.

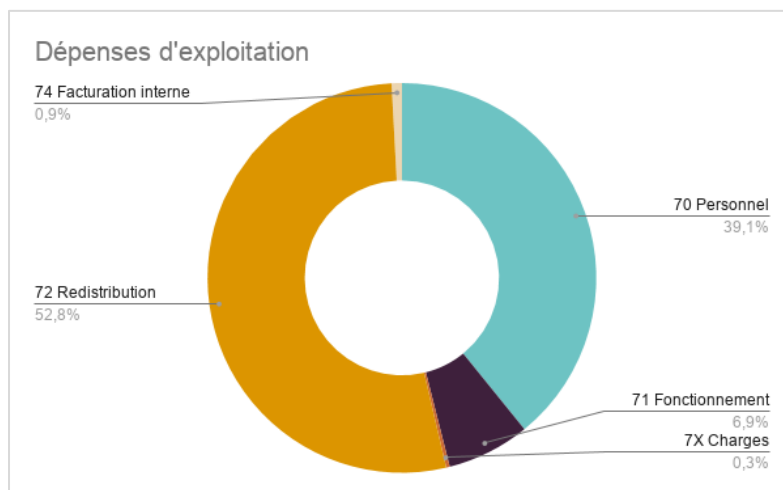
DÉPENSES	Compte 2019	Budget initial 2020	Plan triennal 2021	Avant-projet Budget 2021
EXPLOITATION	35.729.736,34	34.797.380,67	36.273.941,68	36.273.941,68
70 Personnel	11.265.226,31	13.376.689,58	14.200.147,42	14.200.147,42
71 Fonctionnement	2.135.898,52	2.455.579,41	2.501.409,22	2.501.409,22
7X Charges financières	56.498,68	111.103,65	106.373,29	106.373,29
72 Redistribution	17.361.762,48	18.545.213,03	19.157.216,75	19.157.216,75
74 Facturation interne	308.795,00	308.795,00	308.795,00	308.795,00
76 Résultat reporté	4.601.555,35	0,00	0,00	0,00
77 Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	511.587,12	1.420.993,90	461.006,11	461.006,11
91 Investissements	319.987,35	1.131.150,00	150.000,00	1.198.300,00
92 Dette	191.599,77	289.843,90	311.006,11	311.006,11
Total général	36.241.323,46	36.218.374,57	36.734.947,79	37.783.247,79

RECETTES	Compte 2019	Budget initial 2020	Plan triennal 2021	Avant-projet Budget 2021
EXPLOITATION	31.585.962,51	35.087.224,57	36.584.947,79	36.584.947,79
60 Prestations	2.208.930,26	3.656.496,07	4.031.904,14	4.031.904,14
61 Transferts	28.759.061,87	30.998.756,94	32.100.145,72	32.100.145,72
62 Dette	2.354,75	500,00	500,00	500,00
64 Facturation interne	308.795,00	308.795,00	308.795,00	308.795,00
66 Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Prélèvements	306.820,63	122.676,56	143.602,93	143.602,93
INVESTISSEMENT	387.766,15	1.131.150,00	150.000,00	1.198.300,00
80 Interventions	70.985,70	0,00	0,00	0,00
82 Financement	316.780,45	1.131.150,00	150.000,00	1.198.300,00
87 Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	31.973.728,66	36.218.374,57	36.734.947,79	37.783.247,79

4.2. Répartition par rubrique économique

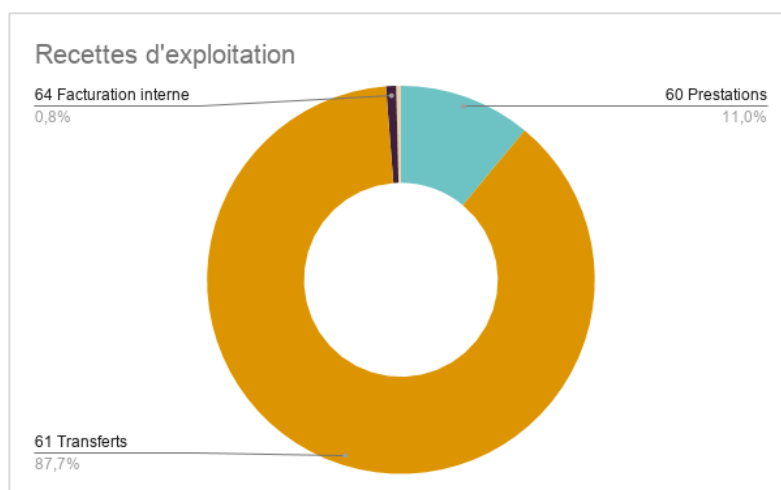
Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent la répartition des **dépenses d'exploitation** par rubrique économique au budget 2021. Les dépenses de redistribution, autrement dit les dépenses d'**aide sociale** au sens large, représentent la plus grande part avec **53%** des dépenses. Viennent ensuite les dépenses de **personnel** avec **39%** et par les dépenses de **fonctionnement** avec **7%**.

DEPENSES	BUDGET 2021
70 Personnel	14.200.147,42
71 Fonctionnement	2.501.409,22
7X Charges financières	106.373,29
72 Redistribution	19.157.216,75
74 Facturation interne	308.795,00
77 Prélèvements	0,00
EXPLOITATION	36.273.941,68



Les **recettes d'exploitation** sont en grande partie composées de recettes de **transfert** pour **88%** et de recettes de **prestations** pour **11%**. Les recettes de transfert concernent les subsides, subventions et dotations. Les recettes de prestations reprennent principalement les recettes de facturation (frais des résident-e-s de la maison de repos, prestations des aides familiales et du personnel sous contrat « article 60§7 »).

RECETTES	BUDGET 2021
60 Prestations	4.031.904,14
61 Transferts	32.100.145,72
62 Dette	500,00
64 Facturation interne	308.795,00
67 Prélèvements	143.602,93
EXPLOITATION	36.584.947,79

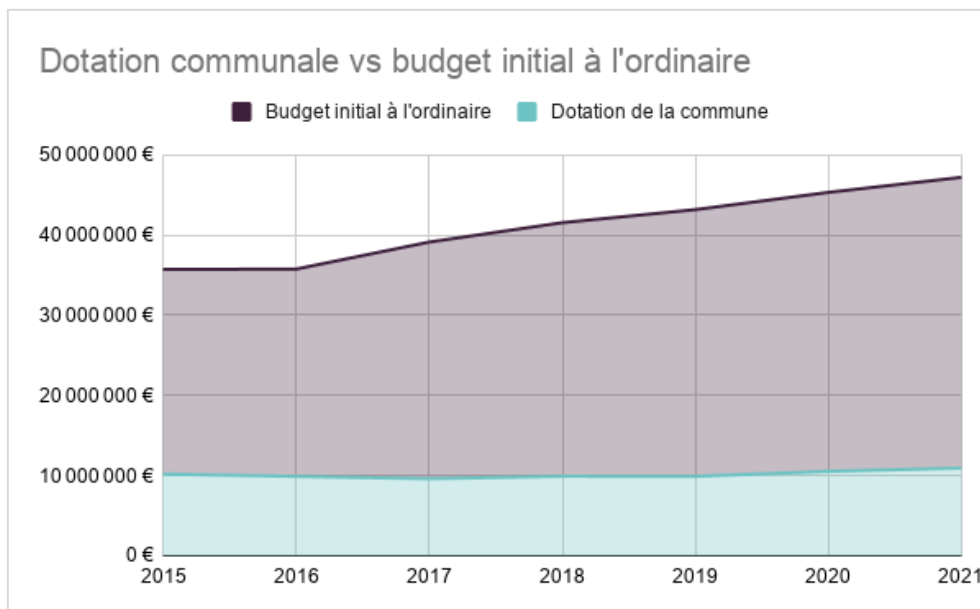


5. Évolution de la dotation communale

5.1. Les chiffres des cinq dernières années

Entre 2017 et 2021, le budget d'exploitation à l'initial augmente de 22,88%, alors que la dotation communale augmente de 13,76%. La population everoise a augmenté de 6,04% entre 2017 et 2020 et la dotation par habitant augmente quant à elle de 3,31%. Il est à noter qu'en 5 ans (2015-2019), la dotation communale a diminué de 3% tandis que le RIS a augmenté de 19%.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget initial à l'ordinaire	25.534.291,00	25.860.372,15	29.519.479,90	31.632.823,80	33.275.466,22	34.797.380,67	36.273.941,68
Dotation communale	10.193.385,00	9.905.014,35	9.618.553,00	9.924.545,38	9.908.628,15	10.537.889,35	10.941.618,46
Ratio dotation/budget	39,92%	38,30%	32,58%	31,37%	29,78%	30,28%	30,16%
Population au 1er janvier	38.316	39.439	40.225	41.131	41.588	42.656	
Dotation par habitant	266,03	251,12	239,12	241,29	238,26	247,04	



6. Charges de personnel

À la fin de l'exercice 2019, le CPAS comptait 242,85 ETP, « articles 60§7 » compris. Entre 2020 et 2021, il y a une **augmentation de 5,80% des charges du personnel**. Les éléments qui influencent l'évolution des dépenses de personnel sont les suivants :

- ▶ l'application du statut pécuniaire et les augmentations barémiques qui s'y rapportent ;
- ▶ une indexation de 2% en 2021 ;
- ▶ la budgétisation complète des plans de personnel 2017, 2018 et 2020 et les modifications de cadre y afférentes, le déménagement d'une partie des services sociaux ayant eu lieu en fin d'année 2018 ;
- ▶ la budgétisation du nouveau montant des cotisations de pension du 1er pilier et du 2ème pilier pour 2020 et 2021 ;
- ▶ l'augmentation du contingent « article 60§7 » qui passe de 150 postes en 2020 à 170 en 2021, telle que demandée par les autorités régionales à l'initial ;
- ▶ dans le cadre du marché public des assurances, conjoint avec la commune, une forte augmentation a dû être intégrée au budget en raison de la sinistralité constatée par l'assureur.

Les engagements spécifiques au COVID ne sont pas repris ici mais seront détaillés au point 10.

6.1. Tableau comparatif des charges de personnel

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
EXPLOITATION	10.159.628,97	11.076.813,06	11.265.226,31	13.376.689,58	14.200.147,42
70 Personnel	10.159.628,97	11.076.813,06	11.265.226,31	13.376.689,58	14.200.147,42
1010 Conseil de l'aide sociale	101.308,34	103.376,97	118.537,01	119.914,30	127.970,89
1040 Secrétariat Centre public sociale et personnel admin.	3.485.885,28	3.571.907,51	3.664.998,61	4.110.823,60	4.448.857,31
8010 Service de consultation et d'information juridiques	394.972,93	483.008,80	497.098,80	583.770,79	616.790,33
8320 Aide sociale	1.295.745,57	1.405.921,48	1.544.386,57	1.778.518,22	2.043.307,40
83208 Aide sociale - Majoration 10 % - Réforme PIIS	16.798,16	20.987,21	254.092,02	259.732,30	23.341,15
8341 Maisons de repos	2.739.764,59	3.337.765,59	2.977.036,51	3.137.223,34	3.312.573,43
83601 Maisons d'accueil : I.L.A.	27.420,16	39.124,62	0,00	0,00	0,00
8441 Aides familiales et seniors	957.638,98	977.075,25	1.117.278,02	1.195.487,12	1.261.249,20
8446 Repas à domicile	85.594,89	27.985,05	27.866,71	29.959,03	31.512,09
84492 Service de réinsertion socio-professionnelle	1.054.500,07	1.109.660,58	1.063.932,06	2.161.260,88	2.334.545,62

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
EXPLOITATION	10.159.628,97	11.076.813,06	11.265.226,31	13.376.689,58	14.200.147,42
70 Personnel	10.159.628,97	11.076.813,06	11.265.226,31	13.376.689,58	14.200.147,42
Cot. patronales pour la pension à d'autres caisses que l'ONSSAPL	987.907,92	794.247,00	936.594,00	1.138.828,86	1.310.071,84
Jetons de présence des membres du Conseil	37.143,24	39.004,82	48.884,61	55.510,99	59.364,79
Rémunération des contractuels subsidiés	416.619,82	569.211,02	374.442,38	423.415,87	449.337,29
Rémunération des contractuels subsidiés spécifiques	52.585,58	54.024,15	55.226,69	59.265,24	62.824,35
Rémunération des travailleurs sociaux	1.609.383,91	1.782.421,94	2.090.786,87	2.411.457,69	2.544.216,96
Rémunération du personnel administratif	2.926.584,67	3.264.968,91	3.241.545,22	3.615.060,16	3.817.721,48
Rémunération du personnel art. 60§7 après octroi du RIS	739.967,41	790.148,41	845.845,35	1.743.655,00	1.809.093,00
Rémunération du personnel de buanderie - lingerie	87.470,42	47.877,91	59.640,51	42.421,41	44.856,30
Rémunération du personnel d'entretien	452.136,93	526.972,35	496.381,42	602.243,10	635.382,82
Rémunération du personnel du service "Alimentation"	82.218,89	88.176,62	89.764,78	90.453,15	95.499,41
Rémunération du personnel infirmier et soignant	1.776.333,76	2.174.692,82	1.976.506,92	2.083.824,99	2.199.723,84
Rémunération du Président	63.868,20	64.073,50	69.258,19	64.068,31	68.271,10
Rémunération du personnel spécifique	927.408,22	880.993,61	980.349,37	1.046.484,81	1.103.784,24

7. Charges d'emprunt

La charge des emprunts se compose d'une part, de l'amortissement du capital (au service d'investissement) et d'autre part, des intérêts sur emprunts (au service d'exploitation). De 2020 à 2021, les charges d'emprunt augmentent de 6,80%.

INVESTISSEMENT	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
92 Dette	125.736,52	121.745,76	191.599,77	289.843,90	311.006,11
0020 Recettes et dépenses générales	0,00	0,00	25.808,70	0,00	0,00
1040 Secrétariat Centre public sociale et personnel admin.	5.640,11	5.829,50	28.789,38	83.769,10	92.365,97
8010 Service de consultation et d'information juridiques	1.283,23	1.321,72	1.361,38	20.849,54	20.030,74
8341 Maisons de repos	118.813,18	114.594,54	135.640,31	185.225,26	198.609,40
8446 Repas à domicile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EXPLOITATION	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
7X Charges financières	62.069,99	59.469,93	56.488,68	110.103,65	105.373,29
1040 Secrétariat Centre public sociale et personnel admin.	-16,51	0,41	-485,87	14.365,10	13.611,89
8010 Service de consultation et d'information juridiques	-1,47	0,14	2,80	6.463,75	5.854,35
8341 Maisons de repos	62.087,97	59.469,38	56.971,75	89.274,80	85.907,05
8446 Repas à domicile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CHARGE ANNUELLE DE LA DETTE	187.806,51	181.215,69	248.088,45	399.947,55	416.379,40
------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

8. Le service d'exploitation

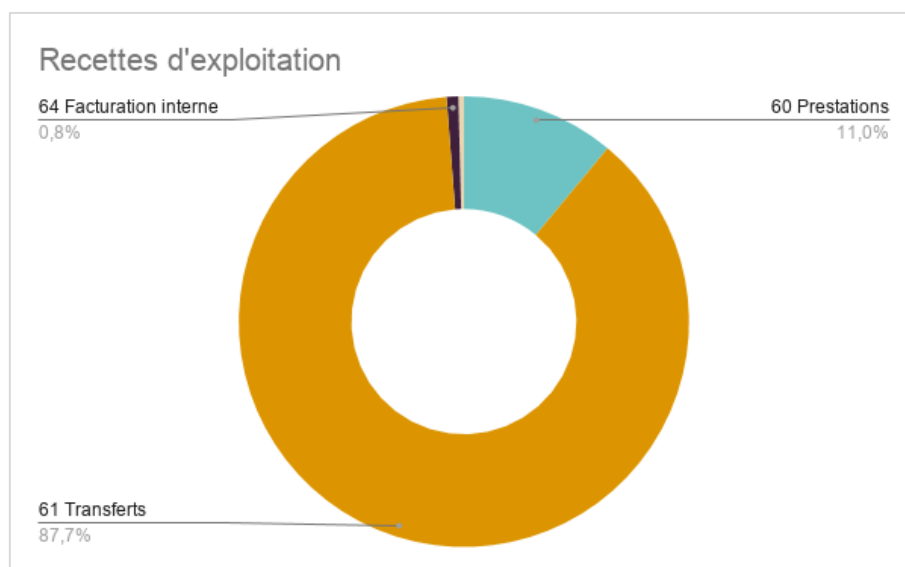
8.1. L'évolution des grandes catégories de recettes

Les recettes de transferts représentent la catégorie la plus importante de nos recettes d'exploitation. Il s'agit principalement des recettes issues d'autres pouvoirs publics (*SPPIS, Commune, Cocom, INAMI, Région, etc..).

Les **recettes de prestations** concernent quant à elles des services prestés par le C.P.A.S (frais des résident-e-s de la maison de repos, aides familiales, mise à disposition de personnel sous contrat « article 60§7 »). Certains subsides de personnel, comme le financement des fins de carrières et le 3^{ème} volet pour le personnel médical, sont également repris dans cette catégorie.

Les recettes de transferts et de prestations représentent 99% de nos recettes d'exploitation.

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
EXPLOITATION	28.497.724,25	30.302.483,54	31.585.962,51	35.087.224,57	36.584.947,79
60 Prestations	2.205.615,25	2.216.074,29	2.208.930,26	3.656.496,07	4.031.904,14
61 Transferts	25.983.314,00	27.337.879,12	28.759.061,87	30.998.756,94	32.100.145,72
62 Dette	0,00	170,19	2.354,75	500,00	500,00
64 Facturation interne	308.795,00	308.795,00	308.795,00	308.795,00	308.795,00
67 Prélèvements	0,00	439.564,94	306.820,63	122.676,56	143.602,93
Total général	28.497.724,25	302.483,54	31.585.962,51	35.087.224,57	36.584.947,79



Ventilation des recettes d'exploitation par rubrique économique et fonction

	60 Prestations	61 Transferts	62 Dette	64 Fact. interne	67 Prélèvement	Total général
0090 Recettes et dépenses générales		11.341.260,46	500,00			11.341.760,46
0290 Fonds Spécial de l'Aide Sociale		1.042.189,08				1.042.189,08
0690 Prélèvements					143.602,93	143.602,93
1230 Administration générale	19.559,52	334.751,08		234.655,00		588.965,60
8015 Fonds d'Energie		36.380,54				36.380,54
8090 Service de consultation et d'information juridique	0,00	419.521,51				419.521,51
8290 Avances		430.000,00				430.000,00
8320 Aide sociale	13.962,17	16.192.626,83				16.206.589,00
8341 Maisons de repos (maisons de repos et de soins)	1.574.330,57	1.344.994,05		74.140,00		2.993.464,62
8441 Aides familiales et seniors	107.161,20	435.264,97		0,00		542.426,17
8446 Repas à domicile	20.000,00	0,00				20.000,00
84492 Service de réinsertion professionnelle	2.296.890,68	523.157,20				2.820.047,88
Total général	4.031.904,14	32.100.145,72	500,00	308.795,00	143.602,93	36.584.947,79

8.1.1 Les recettes de prestations

Nous avons 4 grands types de recettes de prestations :

- ▶ la **refacturation** du personnel sous contrat « **article 6057** » (sous-fonction 84492)
- ▶ la **facturation** des frais des résident-e-s de notre **maison de repos** (sous-fonction 8341)
- ▶ suivent les subsides pour le personnel soignant de la maison de repos (sous-fonction 8341)
- ▶ et enfin la **facturation** des prestations des **aides familiales** sous-fonction (8441).

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
EXPLOITATION	2.205.615,25	2.216.074,29	2.208.930,26	3.656.496,07	4.031.904,14
60 Prestations	2.205.615,25	2.216.074,29	2.208.930,26	3.656.496,07	4.031.904,14
1040 Secrétariat Centre public sociale et personnel admin.	37.443,08	18.752,76	41.657,47	19.176,00	19.559,52
8010 Service de consultation et d'information juridique	0,00	0,00	970,51	0,00	0,00
8320 Aide sociale	11.937,07	7.415,18	11.526,03	13.688,40	13.962,17
8341 Maisons de repos	1.540.015,23	1.469.193,08	1.485.196,60	1.568.157,43	1.574.330,57
8441 Aides familiales et seniors	102.657,94	95.269,30	125.800,57	105.060,00	107.161,20
8446 Repas à domicile	20.875,75	18.025,08	18.666,97	20.000,00	20.000,00
84492 Service de réinsertion socio-professionnelle	492.686,18	607.418,89	525.112,11	1.930.414,24	2.296.890,68
Total général	2.205.615,25	2.216.074,29	2.208.930,26	3.656.496,07	4.031.904,14

Les grandes catégories de recettes de prestation

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
8341 Maison de repos					
Intervention des bénéficiaires ou des pensionnaires	1.211.492,25	1.205.998,25	1.142.746,87	1.230.000,00	1.230.000,00
Intervention des débiteurs alimentaires	13.742,33	15.444,49	23.632,90	16.000,00	16.000,00
Intervention du C.P.A.S.	8.426,69	12.322,92	18.229,87	13.500,00	13.500,00
Récupération de services divers : téléphone. repas. télévision. électricité	12.504,10	13.151,74	13.583,91	13.770,00	14.045,40
Rémunération du personnel infirmier. soignant. médical. paramédical	232.160,88	215.736,91	280.490,52	289.328,43	295.114,99
8441 Aides familiales et seniors					
Intervention des bénéficiaires ou des pensionnaires	98.002,24	93.261,05	102.820,36	102.000,00	104.040,00
8446 Repas à domicile					
Intervention des bénéficiaires ou des pensionnaires	20.875,75	18.025,08	18.666,97	20.000,00	20.000,00
84492 Service de réinsertion socio-professionnelle					
Rémunération du personnel mis au travail dans le cadre de l'article 60.	476.943,34	590.101,31	510.268,47	1.912.564,24	2.278.683,68

Focus sur la politique relative aux emplois d'insertion (articles 60§7)

Les recettes de refacturation « Article 60§7 » deviennent, à partir de 2018, la catégorie de recettes de prestations la plus importante budgétairement.

L'objectif de la Région Bruxelles-Capitale est de faire en sorte que 10% des bénéficiaires du ou de l'ERIS soient mis à l'emploi sous statut « article 60§7 ». Dans le budget 2021, le contingent prévu est de 170 postes (150 dans le budget initial 2020). La prévision de recettes est donc calculée sur une année pleine, déduction faite des postes en interne et des postes au sein d'entreprises en économie sociale, qui ne sont pas refacturés.

Dans les faits, le CPAS d'Evere est confronté à de nombreuses difficultés pour remplir les objectifs fixés par la Région. En effet, la réinsertion dans le monde du travail d'un public fragilisé requiert un suivi particulier, des ressources humaines et des moyens financiers. En outre, le CPAS peine à rester concurrentiel dans sa recherche de candidats-employeurs par rapport à d'autres CPAS bruxellois. La perspective de ne pas pouvoir exonérer tout ou partie du personnel sous contrat « article 60§7 » ne permet pas d'envisager une augmentation et une diversification du contingent des emplois d'insertion et rend le CPAS d'Evere vulnérable face à la concurrence d'autres CPAS qui, eux, pratiquent des exonérations.

Le contingent de 170 postes prévu au budget 2021 est composé, d'une part, de 16 postes en économie sociale, et d'autre part, de 154 postes « classiques ». Selon des situations diverses et difficiles à anticiper, certains postes ne sont pas rémunérés et donc pas refacturés. Il s'agit particulièrement des périodes de fermetures annuelles des entreprises concernées, des jours de congés au-delà du maximum autorisé, des période d'incapacité de travail, etc.

L'agent « article 60§7 » perçoit alors le RIS ou l'ERIS durant ces périodes. Ceci explique en partie la différence entre les prévisions de recettes de prestations et les droits constatés comptabilisés.

8.1.2 Les recettes de transferts

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
EXPLOITATION	25.983.314,00	27.337.879,12	28.759.061,87	30.998.756,94	32.100.145,72
61 Transferts	25.983.314,00	27.337.879,12	28.759.061,87	30.998.756,94	32.100.145,72
0090 Recettes et dépenses générales	9.349.857,71	10.069.012,65	10.081.605,11	10.914.989,35	11.341.260,46
0290 Fonds Spécial de l'Aide Sociale	890.875,06	727.888,32	978.037,50	964.188,12	1.042.189,08
1230 Administration générale	311.847,08	325.893,64	245.234,92	334.053,16	334.751,08
8015 Fonds d'Energie	18.190,27	36.380,54	36.975,27	36.380,54	36.380,54
8090 Service de consultation et d'information juridique	336.500,19	457.181,98	424.544,20	419.152,15	419.521,51
8290 Avances	337.623,04	362.891,86	232.132,82	430.000,00	430.000,00
8320 Aide sociale	12.872.045,60	13.365.514,72	14.560.428,57	15.634.577,05	16.192.626,83
8341 Maisons de repos (maisons de repos et de soins)	1.168.072,84	1.171.368,52	1.191.761,11	1.319.968,14	1.344.994,05
8360 Maison d'accueil	57.465,62	43.535,47	0,00	0,00	0,00
8441 Aides familiales et seniors	275.194,12	306.000,00	550.720,48	427.942,39	435.264,97
84492 Service de réinsertion professionnelle	365.642,47	472.211,42	457.621,89	517.506,04	523.157,20
Total général	25.983.314,00	27.337.879,12	28.759.061,87	30.998.756,94	32.100.145,72

Les postes budgétaires 8320 et 0090 représentent 77,47% de l'ensemble des recettes de transferts. Ils reprennent les subventions du Fédéral (SPPIS) pour l'aide sociale ainsi que la dotation communale.

8320 Aide sociale / Subvention du fédéral : RIS et ERIS

Le poste le plus important concerne les subventions du Fédéral pour **le RIS et l'ERIS**. Il représente **43,39% de nos recettes de transferts**. Ces recettes correspondent soit à 70% de la dépense (RIS) soit à 100% (ERIS). Elles évoluent donc en même temps qu'évoluent nos dépenses sociales. Ce point sera détaillé plus loin dans la présente note.

0090 Recettes générales dont dotation communale

La couverture du déficit des CPAS par les communes est prévue dans la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale : Art. 106 § 1er. Lorsque le CPAS ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est prise en charge par la commune.

La dotation communale représente 34,08% de nos recettes de transferts. Ce point a été développé dans le premier chapitre de la section financière de la présente note.

8.2. L'évolution des grandes catégories de dépenses

Nous pouvons observer trois grandes catégories de dépenses d'exploitation:

- les dépenses de **redistribution**, la catégorie la plus importante avec **52%**, correspondant aux dépenses de **l'aide sociale** au sens large (RIS et ERIS) ;
- les frais de **personnel**, 2^e catégorie avec **39%** ;
- et les dépenses de **fonctionnement**, 3^e catégorie, qui stagne à **7%**.

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
EXPLOITATION	28.670.549,84	30.332.967,64	31.128.180,99	34.797.380,67	36.273.941,68
70 Personnel	10.159.628,97	11.076.813,06	11.265.226,31	13.376.689,58	14.200.147,42
71 Fonctionnement	1.745.128,44	2.245.189,02	2.135.898,52	2.455.579,41	2.501.409,22
72 Redistribution	15.138.962,98	16.255.062,88	17.361.762,48	18.545.213,03	19.157.216,75
74 Facturation interne	308.795,00	308.795,00	308.795,00	308.795,00	308.795,00
76 Résultat reporté	2.549.824,87	4.044.835,44	4.601.555,35	0,00	0,00
77 Prélèvements	1.255.872,20	377.129,90	0,00	0,00	0,00
7X Charges financières	62.162,25	69.977,78	56.498,68	111.103,65	106.373,29
Total général	28.670.549,84	30.332.967,64	31.128.180,99	34.797.380,67	36.273.941,68

Ventilation des dépenses d'exploitation par rubrique économique et fonction	70 Personnel	71 Fonctionnement	72 Redistribution	7X Charges fin.	74 Fact. interne	Total général
0090 Recettes et dépenses générales		156,06		1.000,00		1.156,06
1230 Administration générale	4.576.828,20	1.028.860,11	0,00	13.611,89	23.590,00	5.642.890,20
1290 Patrimoine privé		0,00		0,00		0,00
8015 Fonds d'Energie			36.380,54			36.380,54
8090 Service de consultation et d'information juridique	616.790,33	88.076,84	101.992,56	5.854,35	12.060,00	824.774,08
8290 Avances			430.000,00			430.000,00
8320 Aide sociale	2.066.648,55	173.340,12	18.564.661,85	0,00	36.660,00	20.841.310,52
8341 Maisons de repos (maisons de repos et de soins)	3.312.573,43	1.155.399,04	4.681,80	85.907,05	211.045,00	4.769.606,32
83411 Maisons de repos - plan global prévention SIPP		1.040,40				1.040,40
8441 Aides familiales et seniors	1.261.249,20	21.964,15		0,00	23.130,00	1.306.343,35
8446 Repas à domicile	31.512,09	26.411,18	0,00	0,00	2.310,00	60.233,27
84492 Service de réinsertion professionnelle	2.334.545,62	4.288,60	19.500,00			2.358.334,22
9220 Habitations sociales		1.872,72				1.872,72
Total général	14.200.147,42	2.501.409,22	19.157.216,75	106.373,29	308.795,00	36.273.941,68

8.2.1 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont déjà été abordées au point 2 de la présente note.

8.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Pour 2020 et 2021, une indexation de 2% est appliquée par rapport à l'année précédente, conformément à la circulaire budgétaire.

Ventilation des dépenses de fonctionnement par fonction totalisatrice	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
EXPLOITATION	1.745.128,44	2.245.189,02	2.135.898,52	2.455.579,41	2.501.409,22
71 Fonctionnement	1.745.128,44	2.245.189,02	2.135.898,52	2.455.579,41	2.501.409,22
0090 Recettes et dépenses générales	0,00	0,00	4,00	153,00	156,06
1230 Administration générale	518.178,43	954.883,41	878.469,55	1.008.686,39	1.028.860,11
8090 Service de consultation	49.238,50	55.287,37	59.283,75	86.917,07	88.076,84
8320 Aide sociale	128.258,37	145.109,37	128.499,75	172.591,48	173.340,12
8341 Maisons de repos	983.606,02	1.025.942,87	1.028.060,54	1.132.744,16	1.155.399,04
83411 Maisons de repos - plan	311,04	626,73	546,17	1.020,00	1.040,40
8360 Maison d'accueil	18.795,61	19.423,72	0,00	0,00	0,00
8441 Aides familiales et senior	13.912,56	15.616,98	13.826,12	21.533,48	21.964,15
8446 Repas à domicile	30.309,38	25.529,42	25.385,00	25.893,32	26.411,18
84492 Service de réinsertion professionnelle	767,07	989,00	7,74	4.204,51	4.288,60
9220 Habitations sociales	1.751,46	1.780,15	1.815,90	1.836,00	1.872,72

Ventilation des dépenses de fonctionnement par code économique	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
EXPLOITATION	1.745.128,44	2.245.189,02	2.135.898,52	2.455.579,41	2.501.409,22
71 Fonctionnement	1.745.128,44	2.245.189,02	2.135.898,52	2.455.579,41	2.501.409,22
121 Remboursement de frais	10.480,42	6.233,63	7.911,75	6.375,00	6.502,50
122 Honoraires et émoluments	101.689,80	160.519,17	124.828,01	166.476,01	169.805,53
123 Dépenses de fonctionnement administratif	448.268,03	637.564,39	685.386,01	863.121,72	879.805,58
124 Dépenses de fonctionnement technique	851.349,53	897.331,33	847.826,14	948.261,29	964.523,32
125 Dépenses de fonctionnement des bâtiments	191.006,29	190.762,31	206.520,11	202.799,55	206.855,54
126 loyers des bâtiments et terrains	108.994,44	319.363,50	232.437,06	233.580,00	238.251,60
127 frais d'exploitation des véhicules en gestion propre	23.778,66	26.227,87	26.277,74	26.397,84	26.925,79
128 Dépenses de gestion financière	9.561,27	7.186,82	4.711,70	8.517,00	8.687,34

Dépenses de fonctionnement technique

Les dépenses de fonctionnement technique représentent le poste le plus important parmi les dépenses de fonctionnement. Principales catégories de dépenses :

124 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TECHNIQUE	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Achat de repas préparés	484.393,19	503.775,91	486.702,72	515.100,00	525.402,00
Activation et participation socio-culturelle (subsidé à 100%)	114.556,73	128.732,53	120.532,72	145.359,00	145.563,00
Produits pharmaceutiques	47.599,19	58.845,41	58.375,99	61.200,00	62.424,00
Petits achats de literie/lingerie	44.853,15	35.285,43	22.914,29	40.800,00	41.616,00
Argent de poche et petits cadeaux	41.504,54	49.446,98	28.655,40	33.354,00	34.021,08
Achat ou location de vêtements de travail pour le personnel	26.023,31	27.146,15	27.820,61	27.677,83	28.231,39
Achat de denrées alimentaires, boissons	22.770,65	20.760,57	20.442,54	25.847,11	26.364,05
Achat/entretien/réparation d'outillage, petit matériel et mobilier de chauffage	22.581,73	18.711,17	20.872,41	19.380,00	19.767,60
Frais de blanchissage	17.059,69	18.891,47	18.497,80	19.380,00	19.767,60
Frais de louage de services de personnel soignant et infirmier	0,00	11.117,55	18.814,59	18.456,26	18.825,38
Fêtes et cérémonies	10.448,01	10.760,81	12.845,39	15.810,00	16.126,20
Assurances : R.C.. vol. mobilier. etc.	4.889,97	4.492,44	5.512,90	13.657,09	13.930,22

Dépenses de fonctionnement administratif

Parmi les dépenses de fonctionnement administratif, **le poste le plus important concerne les dépenses I.T.** (513.092,38 €). Principales catégories de dépenses :

123 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Frais de gestion et de fonctionnement par l'informatique	230.016,15	339.651,45	397.853,29	503.031,75	513.092,38
Frais de bureau/affranchissement/téléphone	99.380,64	115.787,60	131.709,10	120.839,40	123.256,19
Formation professionnelle du personnel	18.375,63	39.544,24	32.171,60	92.785,47	94.641,18
Frais de poursuites et de procédures	52.549,23	84.000,06	39.947,10	51.000,00	52.020,00
Frais du secrétariat social	1.097,80	1.954,10	15.168,58	28.928,84	28.928,84
Frais d'affiliations diverses	13.200,09	15.846,15	16.315,90	16.677,00	17.010,54
Entretien et location de mobilier et de machines de bureau	12.559,54	13.694,18	14.753,82	14.025,00	14.305,50
Documentation/achat de livres/abonnement	9.675,84	12.516,22	14.511,33	12.801,00	13.057,02
Frais d'organisation d'examens	1.770,00	2.722,50	5.080,00	10.200,00	10.404,00
Frais de manifestation en faveur du personnel	6.577,32	9.397,36	15.345,65	9.690,00	9.883,80

Loyers des bâtiments et des terrains

Il s'agit d'une part, de la **location de nos bureaux** situés au sein de l'administration communale, et d'autre part, de la **location d'un étage** d'un bâtiment situé rue de Genève. Pour rappel, en 2018, une partie des services sociaux a emménagé dans de nouveaux locaux situés rue de Genève, dans un bâtiment appelé « **Corner Building** ». Pour cette raison, **les dépenses le loyers ont plus que doublé** à partir de 2018.

126 LOYERS DES BATIMENTS ET TERRAINS	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Location de locaux ou terrains	108.994,44	319.363,50	232.437,06	233.580,00	238.251,60

Dépenses de fonctionnement des bâtiments

125 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES BATIMENTS	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Frais d'entretien et de conservation des bâtiments	62.226,62	65.530,38	75.675,02	65.535,00	66.845,70
Frais de chauffage des bâtiments	55.816,67	46.631,76	54.368,23	53.550,00	54.621,00
Frais d'éclairage	32.736,98	33.848,42	40.753,10	34.769,85	35.465,25
Frais de consommation d'eau	20.598,07	24.873,66	15.086,23	25.398,00	25.905,96
Protection contre l'incendie	8.935,14	9.158,78	9.143,40	9.562,50	9.753,75
Assurance incendie des bâtiments	4.100,67	4.214,85	4.986,27	6.334,20	6.460,88

8.2.3 Les dépenses de redistribution

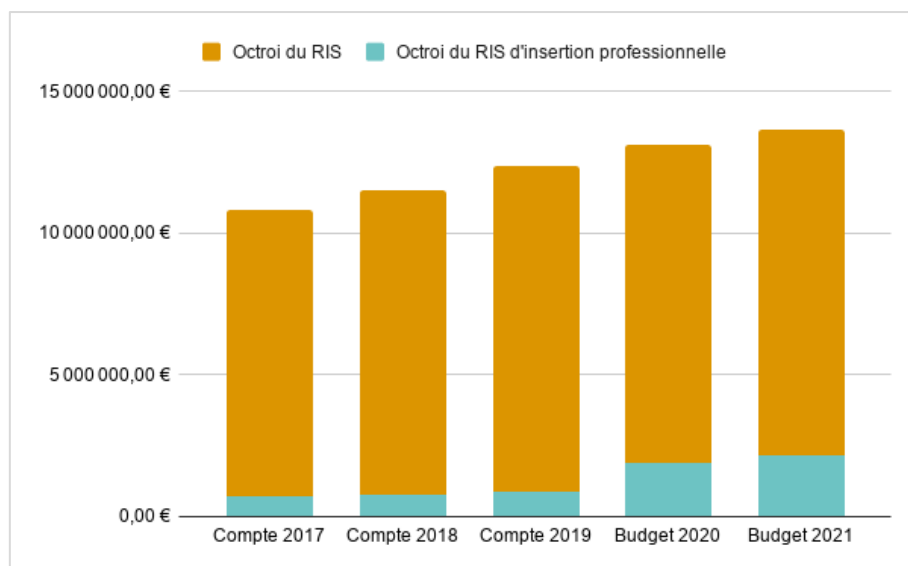
Évolution des dépenses de distribution

Les dépenses de redistribution, qui représentent 53% de l'ensemble des dépenses d'exploitation, reprennent l'aide sociale octroyée aux usagers et en grande partie subventionnée. Il s'agit principalement du RIS ou de l'ERIS. Elles ont été indexées de 3%.

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
EXPLOITATION	15.138.962,98	16.255.062,88	17.361.762,48	18.545.213,03	19.157.216,75
72 Redistribution	15.138.962,98	16.255.062,88	17.361.762,48	18.545.213,03	19.157.216,75
8015 Fonds d'Énergie	18.320,91	22.923,50	25.895,68	36.380,54	36.380,54
8090 Service de consultation et d'information juridique	140.544,23	101.992,56	86.262,60	101.992,56	101.992,56
8290 Avances	338.223,04	363.126,23	231.970,36	430.000,00	430.000,00
8320 Aide sociale	14.617.232,37	15.743.386,99	16.994.952,52	17.952.749,93	18.564.661,85
8341 Maisons de repos (maisons de repos et de soins)	5.142,43	4.133,60	3.181,32	4.590,00	4.681,80
84492 Service de réinsertion professionnelle	19.500,00	19.500,00	19.500,00	19.500,00	19.500,00
72 Redistribution	15.138.962,98	16.255.062,88	17.361.762,48	18.545.213,03	19.157.216,75
Transferts directs aux ménages	13.001.335,05	13.913.743,94	14.617.932,07	15.475.790,60	16.039.818,62
Transferts indirects aux ménages	2.106.726,87	2.314.394,62	2.416.943,43	2.686.392,43	2.727.197,53
Remboursement au pouvoir central de contributions spécifiques	11.401,06	7.424,32	307.386,98	363.530,00	370.700,60
Remboursements directs	19.500,00	19.500,00	19.500,00	19.500,00	19.500,00

Transferts directs aux ménages

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
TRANSFERTS DIRECTS AUX MÉNAGES	13.001.335,05	13.913.743,94	14.617.932,07	16.039.818,62	15.475.790,60
Octroi du revenu d'intégration avec subvention de 70 % du pouvoir central	10.108.432,15	10.733.963,73	11.513.675,79	11.256.737,04	11.481.871,79
Initiatives d'insertion prof. avec subvention de 100 % du pouvoir central (articles 60)	698.883,78	797.941,10	868.345,18	1.882.230,00	2.183.386,80
Octroi du revenu d'intégration avec subvention de 100 % du pouvoir central	1.627.641,32	1.757.233,28	1.912.955,37	1.827.663,56	1.864.216,83
Avances remboursables	325.636,56	354.383,92	229.689,51	415.000,00	415.000,00
Avances sur allocations perçues en raison d'activités dans le cadre de l'ALE	40.749,90	38.499,00	36.280,81	45.900,00	46.818,00
Octroi de l'aide sociale en espèces	179.939,73	213.302,96	45.992,75	20.000,00	20.000,00
Avances sur allocations familiales. primes de naissances	12.586,48	8.742,31	2.280,85	15.000,00	15.000,00
Avances sur créances alimentaires	7.465,13	9.677,64	8.711,81	13.260,00	13.525,20



Transferts indirects aux ménages

Il s'agit principalement de **l'aide sociale équivalente (ERIS)** et des **aides sociales complémentaires**. Le tableau suivant reprend les grandes interventions.

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
72 Redistribution	15.138.962,98	16.255.062,88	17.361.762,48	18.545.213,03	19.157.216,75
TRANSFERTS INDIRECTS AUX MÉNAGES	2.106.726,87	2.314.394,62	2.416.943,43	2.686.392,43	2.727.197,53
8010 Service de consultation et d'information juridiques	140.544,23	101.992,56	86.262,60	101.992,56	101.992,56
80151 Fonds d'Energie - IBGE	18.320,91	22.923,50	25.895,68	36.380,54	36.380,54
8320 Aide sociale	1.893.348,59	2.137.598,11	2.253.169,58	2.463.726,00	2.534.301,60
83201 Aide sociale - ambulance	48,13	527,22	0,00	765,00	780,30
83202 Aide sociale – S.T.I.B.	4.915,00	5.745,30	6.064,25	6.120,00	6.242,40
832050 Aide sociale - HYDROBRU	44.407,58	41.474,33	42.370,00	42.818,33	42.818,33
83208 Aide sociale - Majoration 10% - Réforme PIIS	0,00	0,00	0,00	30.000,00	0,00
8341 Maisons de repos	5.142,43	4.133,60	3.181,32	4.590,00	4.681,80

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
8320 Aide sociale	1.879.983,83	2.122.516,80	2.228.401,94	2.445.060,00	2.515.262,28
Intervention comme centre secourant. remboursable par le pouvoir central en faveur d'étrangers	1.256.140,13	1.302.543,15	1.291.456,77	1.377.000,00	1.404.540,00
Intervention comme centre secourant complémentaire à l'activation de l'aide sociale remboursable par	99.969,84	124.241,44	71.002,14	376.446,00	376.446,00
Frais d'hébergement de personnes âgées/maisons de repos gérées par autres organismes ou personnes	140.963,40	208.485,34	202.314,03	212.160,00	216.403,20
Intervention dans les frais pharmaceutiques	132.688,25	144.186,81	155.190,34	147.900,00	150.858,00
Octroi de l'aide sociale en nature	19.843,54	71.337,16	136.364,81	45.000,00	75.000,00
Intervention comme centre secourant remboursable par le pouvoir central, en faveur d'indigents sans domicile de secours	56.141,40	58.908,56	71.310,34	61.200,00	62.424,00
Païement cotisations assurance maladie soins de santé	47.252,33	55.464,20	62.844,64	57.324,00	58.470,48
Intervention dans les frais médicaux	40.038,25	54.725,87	64.579,11	57.120,00	58.262,40
Frais d'hospitalisation	41.606,68	45.148,79	60.152,54	48.960,00	49.939,20
Intervention dans les frais paramédicaux	20.912,43	30.128,04	66.051,81	32.640,00	33.292,80
Frais d'hébergement en maisons d'accueil gérées par d'autres organismes ou des personnes privées	16.097,80	15.024,52	30.785,34	15.810,00	16.126,20
Frais d'hébergement de personnes âgées/maisons de repos gérées par le CPAS	8.329,78	12.322,92	16.350,07	13.500,00	13.500,00

9. Le service d'investissement

9.1. Financement des investissements

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
INVESTISSEMENT	192.339,89	239.882,45	316.780,45	1.131.150,00	1.198.300,00
82 Financement	192.339,89	239.882,45	316.780,45	1.131.150,00	1.198.300,00
9610051 Emprunt contracté par le CPAS					
1230 Administration générale	83.753,78	121.866,18	57.490,66	252.150,00	108.000,00
8090 Service de consultation et d'information juridique	0,00	7.188,39	133.004,75	17.000,00	13500,00
8341 Maisons de repos)	108.586,11	110.827,88	126.285,04	862.000,00	1.076.800,00
Total général	192.339,89	239.882,45	316.780,45	1.131.150,00	1.198.300,00

9.2. Les dépenses d'investissement

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
INVESTISSEMENT	211.278,35	271.414,34	319.987,35	1.131.150,00	1.198.300,00
91 Investissements	211.278,35	271.414,34	319.987,35	1.131.150,00	1.198.300,00
ACHAT DE MATERIEL	23.124,46	109.620,25	34.772,05	122.500,00	149.000,00
Achat de matériel de buanderie	0,00	1.262,03	0,00	0,00	0,00
Achat de matériel d'entretien	0,00	4.360,60	8.544,13	5.500,00	5.500,00
Achat de matériel informatique et administratif	23.124,46	103.997,62	26.227,92	117.000,00	143.500,00
ACHAT DE MOBILIER	13.403,17	81.168,69	78.562,02	137.950,00	60.000,00
Achat de mobilier d'administration	13.403,17	39.065,86	21.850,00	72.250,00	10.000,00
Achat de mobilier médical/ de soins et d'équipement des locaux d'hébergement	0,00	41.543,81	56.712,02	65.700,00	50.000,00
Matériel d'équipement non médical et mobilier	0,00	559,02	0,00	0,00	0,00
ACHATS DE MATERIEL ROULANT	0,00	0,00	29.633,25	96.000,00	74.000,00
Achat de camions et véhicules spéciaux	0,00	0,00	29.633,25	96.000,00	74.000,00
AMENAGEMENT DES TERRAINS	0,00	0,00	3.230,50	9.000,00	20.000,00
Aménagement des parcs, jardins, plaines de jeux et de sport	0,00	0,00	3.230,50	9.000,00	20.000,00
CONSTRUCTION, GROSSES REPARATIONS ET TRANSFORMATI	35.962,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Const. grosses réparat. transformat. de bâtiments d'hébergement	35.962,60	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60.541,70	11.341,33	35.522,78	10.000,00	42.000,00
Achat de droits mobiliers	50.541,70	11.341,33	35.522,78	10.000,00	42.000,00
Plans et études en cours	10.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAINTENANCE DES BATIMENTS	78.246,42	69.284,07	138.266,75	755.700,00	853.300,00
Maintenance des bâtiments de l'Administration générale	20.574,84	0,00	121.004,75	130.900,00	18.000,00
Maintenance des bâtiments d'hébergement et (ou) de soin	57.671,58	69.284,07	17.262,00	624.800,00	835.300,00
Total général	211.278,35	271.414,34	319.987,35	1.131.150,00	1.198.300,00

9.3. Investissements prévus au budget 2021

Le budget 2021 prévoit des investissements pour un montant total de 1.198.300,00 €, ceux-ci sont entièrement financés par emprunts. L'incidence budgétaire sera supportée par les budget 2022 et ultérieurs, en 2021 ce seront des ouvertures de crédits.

L'essentiel de ce budget est consacré à la maison de repos, une grande partie des travaux prévus en 2020 ayant été suspendue en raison de la crise COVID.

INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET INITIAL 2021	DÉPENSES	EMPRUNTS
1040 Administration générale	108.000,00	108.000,00
ACHAT DE MATERIEL		
7420055 Achat de matériel informatique et administratif	58.000,00	58.000,00
Achat de nouveau matériel informatique	58.000,00	
ACHAT DE MOBILIER		
7410055 Achat de mobilier d'administration	10.000,00	10.000,00
Achat de nouveau mobilier	10.000,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
7120054 Achat de droits mobiliers	30.000,00	30.000,00
Licences et logiciels - Gestion du courrier (+/-30 jour-homme)	30.000,00	
MAINTENANCE DES BATIMENTS		
7230051 Maintenance des bâtiments de l'Administration générale	10.000,00	10.000,00
Peinture, signalétique, petits travaux	10.000,00	
8010 Maison sociale	13.500,00	13.500,00
ACHAT DE MATERIEL		
7420055 Achat de matériel informatique et administratif	5.500,00	5.500,00
Matériel IT divers	5.500,00	
MAINTENANCE DES BATIMENTS		
7230051 Maintenance des bâtiments de l'Administration générale	8.000,00	8.000,00
Travaux divers d'entretien	8.000,00	
8341 Maisons de repos	1.076.800,00	1.076.800,00
ACHAT DE MATERIEL		
7420053 Achat de matériel d'entretien	5.500,00	5.500,00
Matériel divers	5.500,00	
7420055 Achat de matériel informatique et administratif	80.000,00	80.000,00
Renouvellement système appel personne - achat de remplacement	60.000,00	
Passage Télévision numérique	10.000,00	
Matériel IT divers (PC infirmerie)	10.000,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
7120054 Achat de droits mobiliers	12.000,00	12.000,00
Remplacement Gerrac HRD (12 j formations) (reste = exploitation = x licences par lit) (800€/j)	12.000,00	

INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET INITIAL 2021	DÉPENSES	EMPRUNTS
8341 Maisons de repos	1.076.800,00	1.076.800,00
ACHAT DE MOBILIER		
7410059 Achat de mobilier médical, de soins et d'équipement des locaux d'hébergement	50.000,00	50.000,00
Lits médicalisés (3e commande)	43.000,00	
Mobilier di vers	7.000,00	
AMENAGEMENT DES TERRAINS		
7210054 Aménagement des parcs, jardins, plaines de jeux et de sports	20.000,00	20.000,00
sécurisation des accès jardin grilles et portes)	20.000,00	
MAINTENANCE DES BATIMENTS		
7230053 Maintenance des bâtiments d'hébergement et (ou) de soins médicaux	835.300,00	835.300,00
Remplacement des chaudières du home	240.000,00	
Tableau électrique	200.000,00	
Rénovation salle de bain	150.000,00	
Rénovation toiture (MR et MRS)	120.000,00	
Aménagement hall d'entrée	20.000,00	
Equipement kitchenette	1.000,00	
Stores pour l'antenne énergie	40.000,00	
Signalétique sécurité, plans d'évacuation, dossier d'intervention, ...	10.000,00	
Désamiantage (pour châssis Freson)	6.800,00	
sécurité entrées intérieures (badges et/ou serrures intelligentes)	25.000,00	
Remplacement luminaires par du LED(salle à manger, couloirs ...)	9.000,00	
remplacement d'un vitrage défectueux	5.000,00	
Vernis pour châssis bois : prévention usure (achat verni, pose par peintre CPAS)	8.500,00	
ACHATS DE MATERIEL ROULANT		
7430099 Achat de matériel roulant	74.000,00	74.000,00
Voitures électriques pour remplacer les 3 Renault actuelles	66.000,00	
Bornes électriques	8.000,00	

10. Aides COVID

Enfin, il est à noter que dans le cadre de la crise COVID, le CPAS d'Evere devrait pouvoir compter sur une série de subsides extraordinaires, dont une partie a déjà été utilisée en 2020 et l'autre partie est mise en réserve d'exploitation pour 2021.

Ces montants ne se retrouvent pas dans le projet de budget 2021 pour différentes raisons :

- ▶ Pour certains, aucune notification officielle de montant n'est encore disponible et aucune estimation sérieuse n'est encore possible (c'est notamment le cas pour l'augmentation du taux de remboursement de 15% du RIS pour les nouvelles demandes) ;
- ▶ Pour les autres, le détail des montants doit encore faire l'objet d'une négociation et d'un conventionnement avec le pouvoir subsidiant concerné (c'est le cas du subside COVID de la Cocom) ;
- ▶ Pour d'autres enfin, dépenses et recettes (d'aide sociale) se compensent intégralement et n'impactent dès lors aucunement le budget et la dotation communale (c'est le cas du subside du SPPIS).

Les principaux montants auxquels le CPAS devrait pouvoir prétendre sont toutefois les suivants :

- ▶ SPPIS aides sociales complémentaires : **1.023.533 €**
- ▶ SPPIS personnel social spécial COVID : **89.003 €**
- ▶ Cocom partie A (utilisée essentiellement pour la maison de repos) : **522.677,45 €**
- ▶ Cocom partie B conventionnée (projet sociaux): **348.541,63 €**

Plusieurs modifications budgétaires seront dès lors nécessaires dans le courant de l'année 2021 afin d'intégrer progressivement les subsides COVID et prévoir, dans certains cas, des prélèvements sur les réserves.

Il est important de préciser que des incertitudes subsistent quant à ce qui sera réellement dépensé en 2020 (dépenses de personnel, de fonctionnement, investissements, social). Une modification budgétaire sera donc nécessaire en fin d'année pour mettre en réserve tout ce qui n'aura pas été dépensé en 2020.